

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

PRENEZ NOTE QUE L'ABONNEMENT AU SERVICE COMPORTE DE VOTRE PART L'ACCEPTATION DES PRESENTES SANS RESTRICTION.

1. Définitions

Pour les fins des présentes, les expressions et termes suivants ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, la signification suivante :

Client : signifie le titulaire du compte ou tout autre utilisateur de celui-ci. C'est le titulaire du compte qui est le seul responsable de l'utilisation du Service et du paiement de tous les frais au Fournisseur.

Convention : signifie le contrat de service pour accéder au réseau Internet grâce aux connexions Haute Vitesse ou *express* Internet intervenu entre vous et le Fournisseur. Ce contrat inclut i) les conditions et modalités reproduites ci-après ainsi que celles qui sont indiquées à l'adresse <http://www.sogetel.net/tarifs.html>, ii) toutes les conventions de licence relatives aux logiciels de navigation, de courrier électronique et de groupes de discussion décrites et rendues accessibles en rapport avec le Service, iii) tout formulaire fourni par votre Fournisseur notamment les formulaires pour adhérer au paiement préautorisé, celui intitulé : *Entente de service Internet*, le Code de protection de la vie privée et tout autre document déclaré comme faisant partie intégrante du présent contrat.

Fournisseur : signifie l'entreprise autorisée à offrir le Service et à vous le facturer.

Service : signifie la connexion Haute Vitesse ou la connexion *express* Internet. Consultez le formulaire intitulé *Entente de service Internet* pour connaître le type de connexion auquel vous êtes abonné.

vous : signifie le Client.

2. Entreprises autorisées à offrir le Service

Les entreprises suivantes sont autorisées à offrir le Service : La Compagnie de Téléphone de Saint-Victor, La Compagnie de Téléphone de Courcelles, Le Téléphone de Saint-Éphrem, La Compagnie de Téléphone de Lambton, Compagnie Téléphone Nantes et La Corporation de Téléphone de la Baie.

3. Objet de la Convention

Sous réserve des termes et conditions des présentes, le Fournisseur fournit au Client qui accepte le type de connexion qu'il a choisi pour accéder à Internet. Ce type de connexion est indiqué au formulaire intitulé *Entente de service Internet*. Cependant, le Fournisseur n'est pas tenu d'offrir le Service si sa technologie ne lui permet pas ou s'il ne dispose pas des équipements nécessaires pour le faire.

4. Description du Service

Le Service faisant l'objet de la Convention est une connexion donnant accès au réseau Internet via une interface de type haute vitesse. Le Service est disponible en deux types de connexion (Haute Vitesse ou *express*) et sous différents forfaits. Vous pouvez consulter le formulaire *Entente de service Internet* pour connaître le détail des paramètres du forfait que vous avez choisi et l'adresse <http://sogetel.net/tarifs.html#hv>.

Peu importe le type de connexion et le forfait choisi, le Service inclut :

- Un accès au réseau Internet;
- Un temps d'utilisation illimité;
- Une connexion permanente;
- Une ligne téléphonique libre en tout temps;
- Des paramètres pour la consommation de la bande passante. Si vous souhaitez surveiller votre consommation de la bande passante, consultez l'outil mis à votre disposition à l'adresse <http://sogetel.net/services>;
- Un service de courrier électronique;
- Un espace disque sur nos serveurs pour vos pages personnelles;
- Une (1) adresse IP dynamique;
- Le filtrage antipolluel;
- Le filtrage antivirus;
- Le support technique décrit au paragraphe 18;
- Un modem DSL.

Chaque forfait peut inclure d'autres services. Ceux-ci sont offerts en option moyennant le paiement de frais additionnels. Pour connaître ces services optionnels, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service à la clientèle (voir paragraphe 34).

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

5. Durée du contrat et ses renouvellements

La durée de la Convention est précisée sur le formulaire *Entente de service Internet*. Elle entre en vigueur à la date de la mise en service. Cette date figure sur ce même formulaire qui vous a été transmis lors de votre abonnement. À son échéance, à moins que vous ne décidiez d'y mettre fin et sous réserve du paragraphe 29, la Convention se renouvelle automatiquement par période mensuelle aux mêmes termes et conditions.

Dans le cas où vous auriez un contrat à terme fixe et que vous décidiez de mettre fin à la Convention avant la fin de celui-ci, vous êtes tenu d'aviser votre Fournisseur et de vous soumettre aux conditions du paragraphe 20.

6. Normes minimales

Pour accéder et utiliser le Service, vous devez fournir un système informatique qui satisfasse tout au moins aux normes minimales actuellement nécessaires. Celles-ci changent fréquemment. Conséquemment, votre équipement informatique peut cesser d'être adéquat. Vous avez donc la responsabilité de vous assurer que votre système informatique réponde aux normes minimales en tout temps. Si tel n'est pas le cas, vous devez apporter les modifications à votre système informatique afin qu'il réponde aux nouvelles normes minimales ou mettre fin à la Convention selon les dispositions du paragraphe 20.

Vous pouvez vous adresser au service de support technique dont les coordonnées sont mentionnées au paragraphe 18 ou consultez l'adresse suivante : <http://www.sogetel.net/pdfs/normes.pdf> pour connaître les normes minimales exigées.

Vous êtes responsable de configurer les logiciels nécessaires à la connexion de votre système informatique au Service. Dans le cas où vous utiliseriez le Service par l'entremise d'un accès commuté inclus dans votre forfait, vous devez configurer votre logiciel de communication téléphonique de façon appropriée. Conséquemment, vous vous engagez à assumer les frais interurbains qui pourraient résulter d'une erreur de configuration ou qui pourraient vous être imposés en raison de l'endroit à partir duquel vous accédez au Service.

7. Courrier électronique

Durant toute la durée de la Convention, vous vous engagez à ne pas utiliser le courrier électronique pour envoyer des messages en vrac ou commerciaux non sollicités. Sans vouloir limiter la généralité de cette interdiction, cela comprend notamment, mais non limitativement, la transmission en vrac de publicité commerciale, d'annonces d'intérêt général, de sollicitation pour des organismes de bienfaisance, de pétitions et de messages à caractère politique ou religieux. Ces messages ne peuvent être envoyés qu'aux personnes qui les ont expressément demandés.

L'envoi en masse de courrier est interdit. Cela signifie que vous ne pouvez pas envoyer de nombreuses copies du même message ou des chaînes de lettres, ni envoyer des messages ou des fichiers trop gros à un destinataire dans l'intention de perturber un serveur ou un compte.

De plus, vous vous engagez également à ne pas utiliser le Service pour recueillir des réponses à du courrier électronique non sollicité transmis via des comptes se trouvant dans d'autres serveurs Internet ou des services de courrier électronique qui violent toute politique relative à l'utilisation du service de tout autre fournisseur Internet. En outre, le courrier électronique non sollicité ne peut diriger le destinataire vers aucun autre site hébergé sur les serveurs de votre Fournisseur.

Il vous est interdit de contrefaire, de modifier ou de retirer les en-têtes de courrier électronique.

Vous ne pouvez, en aucun temps, citer le service Internet (par exemple en incluant la mention Internet dans l'en-tête ou en inscrivant sur une liste une adresse IP qui appartient au réseau de Sogetel) dans un courrier électronique non sollicité même si celui-ci n'est pas envoyé par l'intermédiaire du réseau du Fournisseur.

Votre Fournisseur n'est pas responsable du réacheminement du courrier électronique envoyé à un compte qui a été suspendu ou résilié. Ce message électronique est alors retourné à l'expéditeur.

En aucun temps, vous ne pouvez louer des adresses de courrier électronique à des tiers.

8. Logiciels et documentation

Les logiciels et la documentation que votre Fournisseur, ses agents ou ses mandataires mettent à votre disposition pour l'utilisation du Service demeurent leur propriété. Vous vous engagez donc à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour les protéger contre tout dommage ou perte. L'utilisation que vous faites des logiciels ou de la documentation fournis ou mis à votre disposition est assujettie aux conditions énoncées dans la convention de licence y afférent. Vous devez lire attentivement cette convention de licence et accepter les modalités avant de procéder à l'installation du logiciel ou d'utiliser la documentation fournie. Sauf indication contraire dans les conventions de licence applicables, toutes les conventions de licence seront résiliées en même temps que la Convention.

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

9. Modem

Un modem DSL est requis pour utiliser le Service. À moins que le contraire soit stipulé expressément, le modem demeure en tout temps la propriété de votre Fournisseur. Aussi, à la fin de la Convention ou si celle-ci est résiliée pour quelque raison que ce soit, vous devez remettre à votre Fournisseur le modem et ses accessoires à vos frais et à vos risques. Vous assumez tous les risques de vol, d'endommagement ou de destruction de ces matériels jusqu'à ce que nous les ayons reçus. À cette fin, il vous est recommandé de venir le porter au siège social de votre Fournisseur ou de le retourner par l'intermédiaire de Postes Canada ou d'un service de messagerie. Assurez-vous d'obtenir et de conserver un reçu du service que vous utiliserez afin de servir de preuve d'expédition. Si dans les quinze (15) jours de la fin de la Convention, votre Fournisseur n'a pas reçu le modem et le matériel qui y est associé à son siège social, des frais vous seront facturés pour le modem. Ces frais équivaldront à la valeur de remplacement du modem et les taxes applicables. Ils s'ajouteront, s'il y a lieu, aux frais de résiliation prévus au paragraphe 20 des présentes.

Vous convenez d'utiliser le modem avec soin, prudence et diligence, à le maintenir en bon état de fonctionnement, à l'utiliser uniquement pour les fins auxquelles il est destiné et à ne lui faire subir aucune modification ou altération. Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous n'avez pas le droit de modifier ou d'altérer le modem ni de le déplacer ailleurs qu'à l'adresse enregistrée dans votre compte auprès de votre Fournisseur. En cas de défectuosité du modem, seul votre Fournisseur et ses mandataires sont autorisés à effectuer les réparations.

10. Adresse IP

Les adresses IP enregistrées et attribuées par votre Fournisseur sont la propriété de ce dernier. Vous êtes autorisé à les utiliser uniquement pendant la durée de la Convention. Les adresses IP sont dynamiques et peuvent changer à toutes les fois que le modem ou que l'ordinateur est mis hors tension ou en tout autre temps sans préavis. Votre Fournisseur n'est aucunement responsable des réclamations, des dommages, des pertes ou des frais découlant de tout changement d'adresse IP ou de ce qui y est relatif.

11. Activité illégale

Le Service doit être utilisé dans le cadre d'activités légales. La diffusion de Matériel qui viole les lois, règlements, ordonnances internationaux, nationaux et provinciaux est interdite. Sans vouloir limiter la généralité des termes qui précèdent, les activités suivantes sont prohibées :

- La publication ou la diffusion de Matériel illégal (comme de la pornographie juvénile ou du Matériel obscène);
- La publication de Matériel attaquant des communautés religieuses ou ethniques;
- La diffusion de Matériel qui contrevient aux droits d'auteur ou à d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers. Vous assumez tous les risques quant au fait de déterminer si ce Matériel est du domaine public;
- La vente pyramidale ou autres formes de sollicitation illégales;
- Toute activité frauduleuse, y compris l'usurpation de l'identité de toute personne ou entité ainsi que la contrefaçon de la signature numérique ou manuelle de quiconque;
- La publication de logiciels, de musique, de film ou de tout autre fichier piraté;
- La diffusion de virus informatiques;
- L'envoi de courrier non sollicité;
- L'utilisation de votre compte pour fournir des services de compteur ou d'autres services CGI à un grand nombre de personnes sans l'accord préalable du Fournisseur.

Aux fins du présent article, « Matériel » renvoie à tous les moyens de communication et une combinaison de ceux-ci et sans vouloir limiter la généralité de ce qui précède, comprend notamment : les textes, les articles, les affirmations, les déclarations, les photographies, les illustrations, les images, les graphiques, la musique, les chansons, les vidéos et le matériel vidéo.

12. Pouvoir de surveillance

En vous abonnant au Service, vous acceptez que le Fournisseur surveille votre utilisation de la bande passante. Si celle-ci dépasse la capacité incluse dans votre forfait, vous reconnaissez que le Fournisseur a le droit d'exiger au moyen d'un avis écrit, un loyer supplémentaire pour cet excédent et vous vous engagez à le payer. Ce loyer correspond à des frais supplémentaires tels qu'ils sont mentionnés à l'adresse suivante : <http://soqetel.net/tarifs.html#hv>. Le loyer est rétroactif à la date de dépassement.

13. Responsabilité du Fournisseur

Votre Fournisseur n'est aucunement responsable de vos activités sur Internet.

Compte tenu de la complexité mondiale du réseau Internet, de l'afflux d'internautes à certaines heures, du matériel, des logiciels et des équipements utilisés par votre Fournisseur, celui-ci n'encourt aucune responsabilité en cas d'omissions, d'interruptions, de retards, d'erreurs ou de défectuosités de transmission ou de pannes du Service.

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

Votre Fournisseur n'est pas responsable envers vous de tout acte ou omission d'un télécommunicateur dont les installations servent à établir des liens avec des points qu'il ne dessert pas directement.

Votre Fournisseur ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès ou des ralentissements du réseau dont il n'est pas propriétaire.

La responsabilité de votre Fournisseur ne peut être engagée si le Service est indisponible pour des raisons de force majeure, telles que la défaillance du réseau public d'électricité ou des télécommunications, grèves, tempêtes, guerres, tremblements de terre, pertes de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le Fournisseur, ni en cas d'arrêt pour interventions techniques de maintenance sur ses équipements.

De plus, votre Fournisseur ne peut être tenu responsable envers vous et de ce fait, vous le tenez indemne des dommages et intérêts directs, indirects ou spéciaux, y compris la perte de revenu ou de bénéfice, l'impossibilité de réaliser les économies prévues ou une réclamation faite contre lui par une tierce partie, découlant de l'inexécution des obligations de votre Fournisseur aux termes de la Convention, que ce soit par négligence ou autrement.

14. Aucune responsabilité sur le contenu

Sachez que votre Fournisseur n'est aucunement responsable du contenu, des produits et des services (le « Contenu ») accessibles sur Internet avec le Service ou par l'intermédiaire de celui-ci. Malgré que le Contenu puisse être offensant ou choquant ou non conforme aux lois applicables, votre Fournisseur n'exerce aucune censure ou surveillance sur celui-ci. Lorsque vous accédez au Service, vous convenez cependant que le Contenu peut être entreposé dans des mémoires caches à divers emplacements de transit sur Internet. Vous acceptez l'entière responsabilité des risques inhérents à l'accès au Contenu et à son utilisation ainsi qu'à l'utilisation d'Internet. Votre Fournisseur décline toute responsabilité à l'égard des réclamations ou des pertes découlant de l'accès à ce Contenu ou de son utilisation.

15. Utilisation du Service

En utilisant le Service, vous convenez de :

- Assumer l'entière responsabilité de l'utilisation du Service faite par vous ou par tout autre utilisateur de votre connexion. Conséquemment, vous reconnaissez avoir la responsabilité d'assurer la protection de vos mots de passe et de mettre en place les contraintes matérielles et techniques pour empêcher l'utilisation irrégulière de votre connexion, pour en assurer une surveillance et pour protéger votre système informatique contre la corruption ou les utilisations non autorisées.
- Vous conformer aux politiques de votre Fournisseur qui peuvent être établies à l'occasion relativement au Service, y compris la Convention, de même que toutes les lois applicables et, sans vouloir limiter la généralité de ce qui précède, respecter tout particulièrement la Loi sur le droit d'auteur et ne pas contrevenir au Code criminel.
- Ne pas utiliser le Service pour vous engager dans des activités commerciales ou pour solliciter l'exécution d'activités prohibées.
- Ne pas afficher ou transmettre des fichiers ou des logiciels qui renferment un virus, un cancelbot, un cheval de Troie, un ver ou autre élément nocif ou perturbateur.
- Ne pas utiliser les applications Internet avec l'intention de simuler des activités sur le réseau afin d'éviter l'interruption de la session.
- Ne pas utiliser votre abonnement au Service pour des opérations automatisées sans surveillance.
- Ne pas utiliser le Service pour diffuser des données de tout type (tel un serveur FTP, un serveur Web, un serveur de courrier électronique ou autre serveur) vers le réseau Internet, à moins que le Fournisseur y ait préalablement consenti.

16. Revente ou distribution interdite

Il vous est strictement défendu de revendre ou de redistribuer le Service ou tout autre élément du Service à quelque fin que ce soit. Toute transgression de cette interdiction entraînera la résiliation immédiate de votre abonnement au Service.

17. Changement au service téléphonique local

Dans le cas où vous utiliseriez le Service par l'entremise d'un accès commuté inclus dans votre forfait, vous devez aviser votre Fournisseur de tout changement apporté à votre numéro de téléphone ou à votre service téléphonique, que ce soit à la suite d'un déménagement (même si votre numéro de téléphone demeure le même) ou de toute autre modification. Des frais de réactivation seront portés à votre compte s'il y a lieu.

18. Service de support technique

Sous réserve des exclusions mentionnées ci-bas, le Service comprend un support technique par téléphone. Il est assumé par votre Fournisseur ou par l'intermédiaire d'un tiers qu'il choisit. Votre Fournisseur met à votre disposition un numéro de téléphone sans frais, le 1 877 293-4800, pour avoir accès à ce service disponible selon l'horaire ci-après indiqué :

Horaire du support technique

- Du lundi au vendredi inclusivement⁰ : 8 h 30 à 21 h 30

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

- Le samedi¹ : 10 h à 17 h

¹ Ne s'applique pas aux fêtes légales.

Cet horaire peut être modifié sans préavis.

Liste des requêtes exclues du service de support technique par téléphone :

- a) une requête pour des équipements ne rencontrant pas les normes minimales de votre Fournisseur. Celles-ci sont énumérées à l'adresse <http://www.sogetel.net/pdfs/normes.pdf>;
- b) une demande pour une application autre que celle incluse dans le Service;
- c) une requête pour une connexion haute vitesse autre que celle du Fournisseur;
- d) les problèmes de réseau local chez le Client;
- e) les demandes qui sont à l'encontre du contrat de votre Fournisseur relativement à l'abonnement à son Service.

19. Abonnement et tarification

Le Service est offert moyennant le paiement de frais d'installation, de frais mensuels périodiques ou de tous autres frais associés à l'utilisation du Service qui vous ont été communiqués au moment de votre abonnement, auxquels s'ajoutent les taxes applicables. Votre Fournisseur peut en tout temps modifier ses frais. Vous trouverez les frais et tarifs en vigueur à l'adresse <http://www.sogetel.net/tarifs.html>.

Vous convenez de payer tous les frais, y compris les taxes applicables, engagés en rapport avec le Service et son utilisation conformément aux tarifs et aux modalités établis par votre Fournisseur, ou que vous pourriez être invité à lire pendant la durée de la Convention. Si votre Fournisseur omet de vous facturer des frais ou vous facture des frais insuffisants, vous serez tenu de payer les frais omis ou sous-facturés si :

- a) Dans le cas de frais périodiques, le montant approprié vous est facturé au cours de la période d'un (1) an suivant la date où les frais ont été engagés; ou
- b) Dans le cas de frais non périodiques, le montant approprié vous est facturé durant une période de 150 jours à partir de la date où les frais ont été engagés.

Les périodes de facturation mensuelles ne correspondent pas nécessairement aux mois du calendrier. Les heures d'accès ou la bande passante inutilisées du Service pendant un mois ne sont pas cumulatives pour le mois suivant.

Tout changement à l'abonnement au Service s'applique à compter de la date de mise en service de celui-ci.

Les frais facturés sont payables dans les vingt (20) jours de la date de l'envoi de la facture. Tout retard dans le paiement des frais facturés porte intérêt. Celui-ci est établi selon le taux préférentiel de l'institution financière de votre Fournisseur plus sept pour cent (7 %).

20. Résiliation

Si vous désirez résilier la Convention, vous devez aviser votre Fournisseur.

Dans le cas où vous auriez un contrat à terme fixe et que vous désirez résilier la Convention avant la fin de son terme, vous êtes tenu de payer à votre Fournisseur tous les frais dus à la date de l'avis de résiliation et de lui verser un dédommagement égal à cinquante pour cent (50 %) des frais mensuels de base restant à payer d'ici à la fin de la Convention si elle n'avait pas été résiliée.

D'autre part, votre Fournisseur peut, sans avis, mettre fin à votre abonnement dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Il lui est impossible d'obtenir le paiement du Service à la date d'échéance;
- Les renseignements relatifs à votre crédit sont invalides;
- Vous êtes en défaut de respecter l'une ou l'autre des dispositions des présentes;
- Vous vous êtes prévalu de l'une ou l'autre des dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ou avez reconnu votre insolvabilité de tout autre manière;
- Vous utilisez le Service d'une façon telle que vous nuisez aux autres clients de votre Fournisseur;
- Vous faites un usage abusif du réseau ou contrenez aux politiques d'utilisation de la Convention ou vous utilisez le Service pour mener des activités illégales qui pourraient avoir un effet préjudiciable pour votre Fournisseur ou pour sa clientèle;

À la résiliation de la Convention, toutes les adresses IP, toutes les adresses de courrier électronique et tous les espaces disque pour vos pages personnelles vous ayant été fournis sont automatiquement hors service.

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

21. Garanties et responsabilités

Le Service et les produits offerts par votre Fournisseur, ses agents ou ses mandataires sont fournis tels quels là où la technologie le permet, sans aucune garantie ni condition. Vous êtes responsable de l'utilisation et de la compatibilité du Service avec tout équipement, tout logiciel, tout service et autre matériel qui n'est pas fourni par le Fournisseur, ses agents ou ses mandataires. Ceux-ci n'assument aucune responsabilité pour la détermination de la compatibilité entre le Service et tout équipement et les services d'un tiers.

Votre Fournisseur n'est pas tenu de surveiller l'information qui circule sur Internet. De plus, il n'est pas tenu de rechercher des circonstances qui pourraient indiquer que des documents permettent la réalisation d'activités illicites. Conséquemment, il n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'exactitude, de la légalité ou de la validité des affirmations ou des déclarations renfermées dans les documents et graphiques afférents sur Internet. Ces documents et graphiques afférents sont fournis sans aucune garantie. Votre Fournisseur ne doit en aucun cas être tenu responsable des dommages quels qu'ils soient relatifs à l'utilisation ou à l'application des renseignements offerts sur Internet lorsque vous y accédez, le Contenu emmagasiné dans des caches à divers emplacements de transit sur Internet et vous vous engagez à tenir votre Fournisseur indemne.

IL N'EXISTE, EN CE QUI CONCERNE LE SERVICE, LE MATERIEL, LE LOGICIEL OU LES AUTRES BIENS LIVRABLES FOURNIS EN VERTU DES PRESENTES, OU LES MARCHANDISES, LES INFORMATIONS, LE CONTENU OU LES SERVICES FOURNIS SUR INTERNET, AUCUNE DECLARATION, GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS NOTAMMENT TOUTE GARANTIE RELATIVE AUX DROITS DE PROPRIETE OU A L'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE OU DE CONFORMITE A UN USAGE PARTICULIER. TOUTES LES DECLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS, QUELLES QU'ELLES SOIENT, EXPRESSES OU IMPLICITES, SONT, PAR LES PRESENTES, EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES.

22. Sécurité

Votre Fournisseur ne peut en aucun cas être tenu responsable de quelque fichier corrompu pouvant nuire à votre utilisation du Service. Il vous appartient de protéger votre système par des moyens appropriés, tels des logiciels disponibles sur le marché, contre le vol, l'utilisation non autorisée ou la corruption. Tout préjudice causé au réseau par votre défaut de sécuriser convenablement votre système pourra entraîner la résiliation immédiate de votre abonnement au Service. Votre Fournisseur ne peut assurer ni garantir la confidentialité aux utilisateurs du Service. Il est donc recommandé de ne pas utiliser le Service pour la transmission de données confidentielles. Une telle utilisation demeure votre entière responsabilité, et votre Fournisseur, ses agents autorisés et ses mandataires sont déchargés de toute responsabilité à cet égard.

23. Confidentialité

Vous vous engagez à transmettre à votre Fournisseur des renseignements confidentiels complets et exacts vous concernant. De plus, vous vous engagez à l'aviser sans délai de tout changement survenu à ceux-ci.

Vous devez prendre connaissance du Code de protection de la vie privée adopté par votre Fournisseur. Ce code fait partie intégrante de la Convention et est reproduit sur le site : <http://www.sogetel.com/pdfs/vieprivee.pdf>.

24. Ce que vous devez savoir

Les courriers électroniques peuvent être interceptés et lus par des tiers à votre insu. Une personne ayant accès à Internet peut causer du tort, engager des frais et contracter des obligations alors qu'elle est reliée au réseau. Toutes ces questions relèvent de votre responsabilité. Votre Fournisseur n'est pas tenu de surveiller le Service. Vous convenez toutefois qu'il peut, à l'occasion, surveiller le Service électroniquement et divulguer les renseignements nécessaires pour se conformer à une loi, à un règlement ou à une demande du gouvernement et ce, de n'importe quelle juridiction compétente, pour exploiter le Service, pour se protéger ou protéger des tiers.

25. Information

Durant la durée de la Convention et de ses renouvellements, votre Fournisseur envoie régulièrement de l'information concernant le Service à votre adresse de courrier électronique. Vous vous engagez à lire ces messages.

26. Indemnité

Vous acceptez de défendre, d'indemniser et de libérer votre Fournisseur de toutes responsabilités, coûts et dépenses, incluant des frais raisonnables d'avocat, liés à une violation des présentes, par lui ou par tout usager, ou en rapport avec l'utilisation du Service ou du réseau Internet.

27. Marque de commerce

Les logos et les icônes identifiant les services de votre Fournisseur, mentionnés ici ou ailleurs, sont des marques déposées de votre Fournisseur. Tous les autres produits, marques ou dénominations sociales mentionnées ici ou sur d'autres sites Internet sont des marques de commerce appartenant à leurs propriétaires. Nous vous rappelons qu'il vous est strictement

Convention de service – Connexion Haute Vitesse et intermédiaire express

interdit d'utiliser une marque de commerce sans avoir préalablement obtenu du propriétaire, une autorisation écrite en ce sens.

28. Maintien des dispositions

Le défaut par votre Fournisseur de faire respecter l'une des dispositions de la Convention ou le fait de ne pas insister sur leur stricte observance ne constitue pas une renonciation à ces dispositions, lesquelles demeurent toujours en vigueur.

29. Amendement

Votre Fournisseur se réserve le droit de modifier, sans préavis, les termes et conditions de la Convention ainsi que les tarifs applicables. Ces modifications vous sont opposables dès qu'elles vous sont communiquées et vous vous engagez à les respecter. Si vous ne désirez pas être lié par ces changements, il ne faut pas utiliser le Service et aviser votre Fournisseur de votre intention de résilier la Convention et de vous conformer aux conditions mentionnées au paragraphe 20.

30. Préséance

En cas d'incompatibilité entre les termes et conditions de la Convention (disponible à l'adresse http://www.sogetel.net/pdfs/convention_hv.pdf), le formulaire *Entente de service Internet* et celles qui sont indiquées sur le site à l'adresse <http://www.sogetel.net/tarifs.html>, ce sont ces dernières qui l'emportent, suivi du formulaire intitulé *Entente de service Internet*. Cette préséance ne s'applique qu'à l'égard de ce qui est incompatible seulement.

31. Divisibilité

Si l'une ou plusieurs des dispositions de la Convention, pour quelque raison que ce soit, déclarées invalides, illégales ou inexécutaires à quelque égard que ce soit, cela n'a aucun effet sur les autres dispositions des présentes et la Convention est interprétée comme si cette disposition invalide, illégale ou inexécutoire n'en avait jamais fait partie.

32. Juridiction

La Convention et son interprétation sont régies par les lois en vigueur dans le province de Québec. Cependant, certains services peuvent être fournis par un tiers fournisseur situé à l'extérieur de la province et de ce fait, votre utilisation de ces services peut être soumise aux lois régissant ce tiers fournisseur.

33. Votre déclaration

Vous reconnaissez avoir eu le temps nécessaire pour prendre connaissance de la Convention, pour poser toute question jugée pertinente et pour vérifier l'étendue de vos droits et obligations. En conséquence, vous comprenez la nature et l'étendue de vos droits et de vos obligations aux termes des présentes et déclarez les accepter sans restriction.

34. Service à la clientèle

Pour de plus amples renseignements concernant cette Convention de service ou pour toutes autres questions, vous pouvez adresser vos demandes au Service à la clientèle de Sogetel, par courrier à l'adresse suivante : **111, rue du 12-Novembre à Nicolet (Québec) J3T 1S3**; par courrier électronique, à internet@sogetel.net; par téléphone en composant sans frais le **1 866 SOGETEL (764-3835)** ou par télécopieur, au **1 866 593-6120**.